

D  claration r  elle 2025

Tout au long de l'ann  e 2025, vous nous avez transmis vos donn  es pr  visionnelles puis actualis  es    fin juin et fin septembre ou novembre. Nous vous avons vers   2 acomptes repr  sentant 70% de votre droit estim  . **Vous devez maintenant nous transmettre vos donn  es r  elles 2025. Nous calculerons votre droit r  el 2025 et nous vous verserons le solde restant soit environ 30% du droit.**

1- Nouveau bar  me EAJE 2025 : revalorisation de la Psu de 2%

Le bar  me national 2025 a   t   mis    jour le 02/12/2025 avec une augmentation de 2% de la psu

LES AIDES POUR LE FONCTIONNEMENT DES   TABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

> Prestation de service unique (EAJE) pour l'accueil des enfants de 0    5 ans

		Prix plafonds par heure r��alis��e	Taux de la PS	Prestation de service par heure factur��e
Eaje fournissant les couches et les repas	taux de facturation inf��rieur ou ��gal �� 107%	10,25 ��	66,00%	Prix plafond retenu (1) x taux de la PS
	taux de facturation sup��rieur �� 107% et inf��rieur ou ��gal �� 120%	23,81 - 12,67 x Taux de facturation	66,00%	
	taux de facturation sup��rieur �� 120%	8,60 ��	66,00%	
Eaje ne fournissant pas les couches ou les repas	taux de facturation inf��rieur ou ��gal �� 107%	9,92 ��	66,00%	
	taux de facturation sup��rieur �� 107% et inf��rieur ou ��gal �� 120%	23,48 - 12,67 x Taux de facturation	66,00%	
	taux de facturation sup��rieur �� 120%	8,27 ��	66,00%	

(1) le prix plafond retenu correspond au minimum entre le prix de revient calcul   de l'  quipement (total des charges / total des heures r  alis  es) et le prix plafond fix   annuellement par la Cnaf

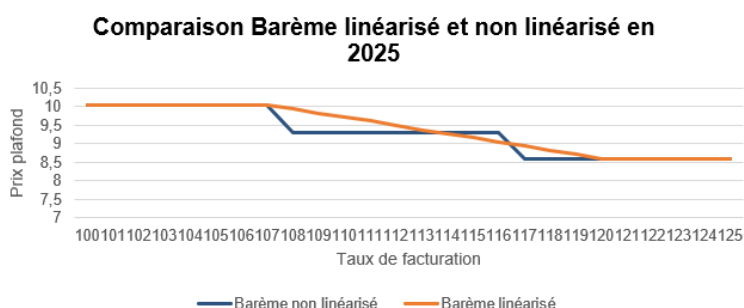
L'outil de calcul du droit 2025 a   t   mis    jour avec le nouveau bar  me 2025. Il est disponible sur le caf.fr

2- Rappel de la lin  arisation

A compter de l'exercice 2025, les modalit  s de prise en compte du taux de facturation sont modifi  es pour supprimer les effets de seuils des diff  rentes tranches (<107%, entre 107 et 117%, <117%)

Le bar  me Prix Plafond Psu est reprofil   :

- Niveau constant pour un taux de facturation < ou   gal    107%
- D  croissance lin  aire entre 107% et 120%
- Niveau constant au-del   de 120%



Le prix plafond lin  aire est d  termin   pour un taux de facturation compris entre 107% et 120% selon la formule suivante : **Constante + (Pente X taux de facturation)**

Voir le nouveau bar  me 2025 au paragraphe 1

La Constante et la Pente sont des   l  ments de bar  mes qui sont amen  s      voluer en fonction de l'  volution des prix plafonds et sont diff  renci  s en fonction de la fourniture ou non des couches et des repas.

Le prix plafond obtenu apr  s application de la formule de calcul est arrondi    2 d  cimales.

3- Déclarations de données d'activités réelles 2025

→ Saisissez vos données d'activités réalisées et vérifiez les points suivants :

- Les heures de présence sont renseignées et issues de votre logiciel
- Les heures facturées sont renseignées et issues de votre logiciel
- En cas de bonus territoire, vous avez renseigné le nombre de places soutenues par la collectivité, mois par mois, **en tenant compte de modification éventuelle de votre agrément en cours d'année**.
- Le nombre d'enfants inscrits correspond au nombre d'enfants différents accueillis au moins 1 fois dans la structure
- Le « nombre d'heures non facturées aux familles et intégralement prises en charge par la Psu en application d'une décision exceptionnelle de la Cnaf » est à 0 ou vide=> il n'y a pas de mesures exceptionnelles décidées par la Cnaf en 2025.
- Vous avez renseigné le nombre d'enfants inscrits bénéficiaires de l'AEEH ou dont le handicap est en cours de détection (justificatif remis par la famille à conserver en cas de contrôle- voir liste des justificatifs acceptés sur le caf.fr)
- Vous avez renseigné le nombre de journées pédagogiques réalisées (il faut déclarer l'ensemble des journées pédagogiques réalisées en 2025, la caf en financera au maximum 3).

4- Déclarations des données financières réelles 2025

→ Saisissez vos données financières et vérifiez les points suivants :

- Si vous fournissez les couches et les repas, le compte 60622 Achats stockés et achats non stockés, fourniture hygiène couche lingette et le compte 6086 Repas enfant, sont renseignés
- Les comptes 86 et 87 contributions volontaires sont identiques.
Le bénévolat n'est pas pris en compte dans le prix de revient et ne doit pas être déclaré à la CAF
- Un montant de participations familiales est inscrit sur le compte 70641 et correspond au montant facturé aux familles (et non le montant payé/encaissé). Cette donnée est issue de votre logiciel.
- La prestation de service (PSU + heures de préparation à l'accueil de l'enfant) ainsi que les bonus inclusion handicap, mixité sociale, attractivité et les journées pédagogiques sont renseignés sur le compte 70623 (se servir de l'utilitaire EAJE 2025 mis à jour suite à la revalorisation de 2% de la PSU en fin d'année)
- Le bonus territoire est renseigné sur le compte 70626 (se servir de l'utilitaire EAJE 2025 mis à jour)
- En cas de bonus territoire dans le compte 70626, vous recevez un soutien de la collectivité en comptes 742,743,744, 746 ou 87

5- Calcul de la PS EAJE

Se référer à la convention EAJE signée et à son addendum

Les heures de préparation à l'accueil de l'enfant sont calculées sur la base de **8h** au lieu de 6h à compter de la déclaration actualisée à fin septembre 2025.

Le montant annuel de la subvention Psu versé à un équipement est obtenu par la formule suivante :

(Nombre d'heures ouvrant droit dans la limite de la capacité théorique maximale	X	66% du minimum entre le barème Ps et prix de revient par heure réalisée	-	Total des participations familiales déductibles)	X	Taux de ressortissants du régime général
+						

8 heures de préparation à l'accueil de l'enfant	X	Nombre d'enfants inscrits 0-6 ans	X	66% du minimum entre le barème Ps et prix de revient par heure réalisée	X	Taux de ressortissants du régime général
---	---	-----------------------------------	---	---	---	--

Le prix de revient horaire est plafonné annuellement :

- Si le prix de revient réel horaire < prix de revient plafond déterminé selon le niveau de service, retenir le prix de revient réel
- Si le prix de revient réel horaire > prix de revient plafond déterminé selon le niveau de service, retenir le prix de revient plafond déterminé selon le niveau de service

Exemple de calcul de la PS EAJE (hors bonus) selon nouveau barème 2025 ([mis à jour le 02/12/2025](#)) :

Eaje de 20 places

Fourniture des couches et des repas

Nombre d'enfants inscrits 0-6 ans : 50

Heures Réalisées : 35 500

Heures Facturées : 38 000

Total des charges : 386 400€

Participations familiales déductibles : 75 000€

Taux RG : 93%

Calcul du Prix de revient = Total des charges / Heures réalisées = 386 400 / 35 500 = 10,88€

Calcul du Taux de facturation = Heures Facturées / Heures réalisées = 38000/35400=107,04% (>107%)

Calcul du prix plafond avec la linéarisation (nouveau barème) :

23,81 - (12,67 X 107.04 %) = 10,25€

Comparaison du prix de revient 10.88€ avec le prix plafond correspond à un taux de facturation de 107.04% soit 10.25€ : le prix de revient est supérieur au prix plafond, le prix plafond de 10.25€ est retenu

PSU EAJE = [(38000 X 10.25 X 66%) – 75000] X 93%= 169 325.10 €

PS Heures de préparation à l'accueil de l'enfant = 8 X 50 X 10.25 X 66% X 93% = 2 516.58 €

6- Contrôles de cohérence

Justifiez les contrôles de cohérence KO

Vos explications doivent être cohérentes, suffisantes et si possible chiffrées :

donnez des explications concernant les écarts constatés en essayant de **chiffrer/reconstituer au moins 50% de l'écart**

Une simple justification du type « l'activité a augmenté » ne suffit pas. Il convient de déterminer les causes de l'augmentation de l'activité en chiffrant les données explicatives.

Ex : pour une variation sur les heures réalisées

Nous avons ouvert X jours de plus que l'année dernière, ce qui représente environ X heures réalisées supplémentaires

Nous avons augmenté notre capacité d'accueil de X places, ce qui représente X heures réalisées supplémentaires

Si vos justifications ne sont pas assez détaillées, nous vous questionnerons et nous pourrions vous retourner votre déclaration pour correction.

Vous pouvez vous référer à la fiche 4- Grille synthétique de lecture et de traitement des contrôles KO EAJE mise à disposition sur le caf.fr

Pour aller plus loin, nous vous invitons à visionner la vidéo « AFAS : Déclaration des données » élaborée par la CAF du Rhône, en suivant le lien suivant :

[Webinaire AFAS : déclaration de vos données](#)

Attention, veuillez à ne pas utiliser les coordonnées de la CAF du Rhône figurant sur la dernière image.

Vous pouvez contacter votre Technicienne conseil à la CAF de l'Ardèche par mail à

partenaires-as@caf07.caf.fr

7- Notification du droit 2025 et notification de paiement dans AFAS

Après validation par la CAF de votre déclaration réelle 2025, vous recevez un mail pour vous en informer :

« Bonjour, une déclaration de données "Réelle" pour l'année 2025 a été validée par votre Caf pour l'équipement XXXXX concernant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025. Vous pouvez la consulter en vous connectant sur le caf.fr, rubrique Partenaires/Mon Compte Partenaire ».

Le solde du droit 2025 restant est mis en paiement et vous sera versé sous environ 1 semaine, selon les délais bancaires.

Vous pouvez consulter la notification du droit 2025 et la notification de paiement dans le portail AFAS, accessible dans Mon Compte Partenaire, sur le caf.fr

Si vous êtes une collectivité, veuillez transmettre cette notification à votre Centre de gestion dont vous dépendez afin que celui-ci identifie les sommes versées. Cela évitera des rejets de paiement de sa part.

8- Site Caf.fr

Retrouvez ce flash infos et toutes les informations de la CAF de l'Ardèche concernant les prestations de service sur la page locale du caf.fr

[CAF - Vous êtes gestionnaire d'équipement](#)

Et notamment

- La fiche 4 Grille synthétique de lecture et de traitement des contrôles KO EAJE
- la Foire aux questions EAJE
- le barème 2025 des prestations de service (mis à jour le 02/12/2025)
- l'outil de calcul de la PS EAJE 2025 (mis à jour avec le nouveau barème du 02/12/2025)
- la trame du règlement de fonctionnement EAJE Version 09-2025 et son guide de complétude
- l'aide au paramétrage des logiciels
- Pour le bonus inclusion handicap, les justificatifs acceptés
- Le barème des participations familiales et plancher/plafonds 2025

Votre Technicienne Conseil se tient à votre disposition

N'hésitez pas à la contacter par mail à partenaires-as@caf07.caf.fr

PJ :

- barèmes 2025 (revalorisation psu 2%- mis à jour le 02/12/2025)
- fiche 4 Grille synthétique de lecture et de traitement des contrôles KO EAJE
- outils de calcul de la PS EAJE 2025